

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2020 - (N° 2493)

AMENDEMENT

N ° CF51

présenté par

Mme Rubin, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens,
M. Ratenon, Mme Ressiguier, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 38

ÉTAT B

Mission « Immigration, asile et intégration »

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.